

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Les orientations budgétaires permettent à la Région de faire connaître dès le mois de novembre les grandes lignes du budget de l'année suivante. La Région fait le choix de maintenir un niveau d'investissement élevé dans un contexte de diminution des recettes de fonctionnement. La capacité de désendettement passe dans ce contexte de cinq à six ans.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (extraits) (avis téléchargeable sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le CESER "prend acte" des orientations budgétaires (il ne prend pas de position favorable ou non car elles ne font pas l'objet d'un vote au Conseil Régional).

Les propositions d'orientations budgétaires formulées par la Région pour 2015 s'inscrivent dans une **"période particulière d'incertitudes"**, tant du point de vue du contexte économique que de celui des finances publiques locales, ou encore de celui relatif aux évolutions envisagées concernant les compétences et la fiscalité des collectivités.

A l'occasion de la réforme territoriale, **le CESER rappelle qu'il faut absolument traiter la question d'une fiscalité spécifique pour les régions**, adaptée à l'exercice des compétences nouvelles ou renforcées qui vont leur échoir.

- Même si les orientations budgétaires ne peuvent avoir le niveau de détail d'un budget primitif, le CESER aurait souhaité pouvoir **identifier les grandes priorités retenues par la Région**, déclinées en objectifs opérationnels intégrant les moyens financiers correspondants.

- Le CESER rappelle aussi que ces orientations budgétaires se situent dans le cadre **de négociations encore en cours concernant le CPER 2015-2020**, son enveloppe, ses projets et les cofinancements par les autres partenaires mais aussi l'effectivité de la mise en oeuvre de la programmation des **fonds européens**.

- Le CESER souhaite disposer des éléments permettant **une meilleure analyse des dépenses de fonctionnement** pour, à la fois, mieux en percevoir l'impact au bénéfice des acteurs et habitants du territoire régional et mieux cerner les économies possibles dans cette section.

Il souligne également que **la maîtrise des dépenses de fonctionnement est essentielle** afin de maintenir un bon niveau de l'épargne brute dans un contexte de baisse globale des recettes de la collectivité et, particulièrement celle des recettes de fonctionnement impactées par la diminution de dotations de l'Etat et par le manque de dynamisme des recettes spécifiques de la Région (cartes grises, TICPE).

- Dans un contexte de diminution de la DGF, le CESER considère que l'Etat devrait prendre en compte les spécificités respectives des différentes régions du point de vue de la démographie et du contexte économique et social local.

- Les recettes d'investissement (hors emprunt) et particulièrement celles issues de la mise en oeuvre de politiques régionales, sont plutôt dynamiques.

- **Le programme supplémentaire d'investissement devrait amener le ratio de capacité de désendettement à 6 années à fin 2016.**

Le CESER a toujours soutenu les politiques d'investissement proposées par la Région dès lors qu'elles servent le développement des territoires, l'emploi et les services à l'habitant.

Le CESER est favorable au programme d'investissement supplémentaire envisagé par la Région, sous conditions qu'il participe à l'aménagement équilibré des territoires, qu'il permette de développer l'activité économique dans une logique de circuit court et qu'il contribue au maintien et au développement de l'emploi à court terme.

Le CESER s'interroge toutefois sur la proportion d'investissements nouveaux financés dans ce volume de Crédits de Paiement supplémentaires et qui ne figureraient pas dans la Programmation Pluriannuelle d'investissements en cours.

Le CESER souhaiterait que des bilans soient réalisés sur l'impact des politiques publiques menées par la Région en termes d'emplois et d'activités. Ce suivi permettrait sans doute d'être davantage en capacité de prioriser les investissements.

Le CESER considère que le glissement de la capacité de désendettement de 5 à 6 années ne remet pas en cause la qualité d'emprunteur de la Région. Mais il s'inquiète de ce glissement annonciateur d'une réduction de l'autofinancement et d'un niveau d'endettement susceptible de croître au-delà de 2016 par l'impact des investissements qui généreront des charges de fonctionnement supplémentaires pour la collectivité.

Il serait dommage que cette tendance pénalise les niveaux d'investissements futurs. A ce sujet, le CESER aurait souhaité une actualisation de la PPI en cours.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Yvic KERGROAC'H

Un mot d'abord pour remercier le rapporteur et la chargée de mission du CESER pour leur travail de rédaction mené dans un délai très contraint.

Les orientations budgétaires interviennent dans un contexte de difficultés grandissantes de financement de la Région et d'interrogations sur ses compétences futures qui rendent l'exercice pour le moins complexe.

Certains militent pour une diminution de l'investissement régional. Faudrait-il pour eux freiner la construction des lycées ? La rénovation du réseau ferroviaire ? Le développement du haut débit sur le territoire ? Parfois, ceux-là même qui souhaitent ici la baisse des investissements régionaux manifestent là - par exemple en Vendée - pour le maintien de ces opérations nécessaires aux entreprises.

Pour la CGT, le maintien d'un haut niveau d'investissement est indispensable pour soutenir l'emploi et répondre aux besoins du territoire - et elle n'a pas eu besoin de Mme LAGARDE et du FMI pour le penser. Investissements d'autant plus nécessaires que le chômage grimpe en Pays-de-la-Loire. La CGT approuve donc le volontarisme de la Région dans ce domaine pour l'emploi à court, moyen et long terme.

Certains plaident pour une baisse des dépenses de fonctionnement. La CGT les entend, mais quelles sont précisément les dépenses visées ? Les postes d'Atos dans les lycées ? Le soutien aux partenaires ? Les aides aux entreprises ? La CGT approuve la demande du CESER d'une analyse de ces dépenses et celui-ci sera probablement conduit à s'interroger sur le rôle, les missions et les moyens des politiques publiques ; mais nous ne pouvons pas en attendant nous contenter d'incantations.

Dans le même temps, la Région se trouve confrontée à une baisse inédite de ses ressources.

Celle-ci est due, d'abord, au manque de dynamisme de ses recettes spécifiques ; recettes qui non seulement ne sont pas dynamiques, ne sont pas en rapport avec les compétences régionales, mais sont même en partie contradictoires avec les objectifs régionaux en matière de consommation énergétique ! La CGT ne plaide pas pour une indépendance des régions sur le plan fiscal, source pour elle d'inégalités sur le territoire national, voire de dumping fiscal. Mais elle considère que la fiscalité doit être largement revue pour plus de justice entre les citoyens, pour permettre à l'Etat comme aux collectivités locales de disposer des moyens pour assurer leurs missions au service des habitants comme du développement économique.

La baisse inédite des ressources régionales est due également à la diminution de la dotation générale de fonctionnement. Cette diminution, décidée arbitrairement par l'Etat sans aucun lien avec les compétences et la situation des régions, est pour la CGT inacceptable.

Pour maintenir un haut niveau d'investissement, la Région se retrouve donc contrainte d'augmenter son endettement. La CGT ne défend pas l'endettement par principe, mais elle ne considère pas non plus la dette comme mauvaise en tant que telle quand elle permet de préparer l'avenir et de répondre aux besoins des citoyens.

C'est pourquoi et elle l'a déjà dit au sein du CESER, la CGT ne s'alarme pas outre mesure du passage à six années de la capacité de désendettement. Elle considère, comme l'avis qui nous est présenté, que la qualité d'emprunteur de la région n'est pas remise en cause actuellement.

Il n'empêche que la CGT ne peut se satisfaire de cette situation sur le long terme.

C'est bien par une réforme globale de la fiscalité, par l'étude approfondie de l'efficacité des quelque 200 milliards d'euros d'aides aux entreprises, par la lutte contre la fraude fiscale évaluée entre 60 et 80 milliards d'euros, mais aussi par la relance de l'activité économique au service du développement humain durable, que l'on pourra trouver les marges de manoeuvre permettant à l'Etat et aux collectivités locales d'assurer leur mission au service de tous.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet d'avis.

VOTES : Le texte proposé a été adopté à l'unanimité (78 votants)